



Aux contribuables de la Municipalité d'Authier

AVIS PUBLIC

Est donné par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Authier :

Que le règlement ci-dessous de la Municipalité d'Authier a été adopté le 6 octobre 2020.

Règlement 2020-01

Règlement concernant la politique de gestion contractuelle

Que le règlement ci-haut mentionné est disponible pour consultation au bureau de la directrice générale et secrétaire trésorière de la Municipalité d'Authier, au 457, rue de la Montée et que toute personne intéressée peut le consulter aux heures ordinaires d'ouverture du bureau municipal.

Avis de motion : Le 1^{er} septembre 2020

Adopté par le conseil: Le 6 octobre 2020

Entrée en vigueur: Le 14 octobre 2020

Donné à Authier, ce 14 octobre 2020

Rachel Barbe

Directrice générale et secrétaire-trésorière